



Comité participatif FINANCES

31/01/2015

Présentation des comptes de la commune

1. Les subventions et autres aides possibles
2. Capacité d'endettement
3. Les principaux projets
4. Détail du projet Centre de loisirs et infos concernant le projet restaurant scolaire

Les subventions possibles

➤ Le contrat régional territorial (Conseil Régional)

- ❖ 2 axes pour les critères d'éligibilité: développement durable et mixité sociale (donc projets visant économies d'énergie, profitant aux enfants scolarisés, aux associations, accessibilité PMR...)
- ❖ 2 projets minimum à présenter, pas de maximum
- ❖ 1 contrat pour 5 ans
- ❖ Montant:
 - Base servant de calcul pour la subvention: 2 661 435 euros (si montant des projets présentés au moins égale à cette somme, si le montant est inférieur, ce sera le montant inférieur qui servira de base)
 - Taux de base : 15%, soit 399 215 euros
 - Pas de malus
 - Bonus pour logements sociaux: chiffres 2013 pris en compte: situation de GLC: objectifs triennaux remplis, donc +5%, soit 532 287 euros
 - Bonus possible: 5 % si PLU exemplaire vis-à-vis du SDRIF (soit 665 358 euros): du fait de la révision en cours, questionnaire à rempli étudié par l'Institut d'aménagement urbain
 - Bonus possible: labellisation Effinergie: + 5% (soit 798 430 euros): évaluer coût labellisation + économies sur le fonctionnement par rapport au bonus



Les subventions possibles

➤ Le contrat de territoire (Conseil général, département)

- ❖ **Axe principal pour les critères d'éligibilité: développement durable, puis liste de projets éligibles par fonds (nous viserons le fonds de renforcement de service public pour les équipements scolaires (CDL + éventuellement restaurant scolaire))**
- ❖ **Pas de nombre de projets minimum (1 seul peut être présenté)**
- ❖ **1 contrat pour 5 ans**
- ❖ **Montant:**
 - Enveloppe forfaitaire pour chaque commune de l'Essonne. Pour GLC, 300 000 euros.
 - Pas de malus
 - Bonus de 10% possible au bout de 2 ans et demi après la signature du contrat si la commune a avancé sur au moins 4 des 7 thèmes suivants:
 - Égalité hommes / femmes
 - Lutte contre les discriminations
 - Accessibilité PMR
 - Biodiversité
 - Tarification fondée sur QF
 - Plan climat
 - Adhésion FSL (fond solidarité logement)



Les subventions possibles

- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux):
 - ❖ Projets éligibles: min 4 000 euros, accessibilité PMR, création, rénovation, équipement des bâtiments et restaurants scolaires, mobilier et matériel pour classe et cantines, aménagement cimetières... 1 projet par an
 - ❖ Montant: 20 à 30 % du montant HT des projets, 20 à 50% pour les projets accessibilité PMR bâtiments publics
 - ❖ Plafond: 150 000 euros, 200 000 euros si projets scolaires

- Fonds de concours de la CAPS (aide aux petites communes):
 - ❖ Enveloppe de 50 000 euros annuelle (au moins 2014 (église) et 2015 (CDL))

- Les réserves parlementaires



Les subventions possibles

Contrats spécifiques (département, région et autres)

- ❖ Sécurité routière (PASR)
- ❖ Assainissement: département, région et agence de l'eau Seine-Normandie
- ❖ Cadre de vie:
 - ❖ commerces de proximité: DIRECCTE (Etat) au titre de du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
 - ❖ Circuits courts, agriculture de proximité: région et association Terre et cité
 - ❖ Espaces verts: département et agences des espaces verts de la région IDF
 - ❖ Trames vertes et bleues (région)
 - ❖ Itinéraires et équipements cyclables (région)

➤ Les fonds européens (FSE, FEDER et FEADER):

- ❖ En cours de réorganisation; instruction des dossiers pour les 3 fonds transférée au Conseil Régional d'ici début octobre
- ❖ Axe central d'éligibilité: développement durable, accès PMR (FEDER), soutien à l'agriculture (FEADER) et à l'économie (FSE)
- ❖ Montant: 30 à 40% du montant du projet (plutôt 30% pour les collectivités) et obligation d'engagement de fonds publics au moins égal à la subvention accordée (pour les communes, les fonds apportés par la commune peuvent être pris en compte)

Les autres aides

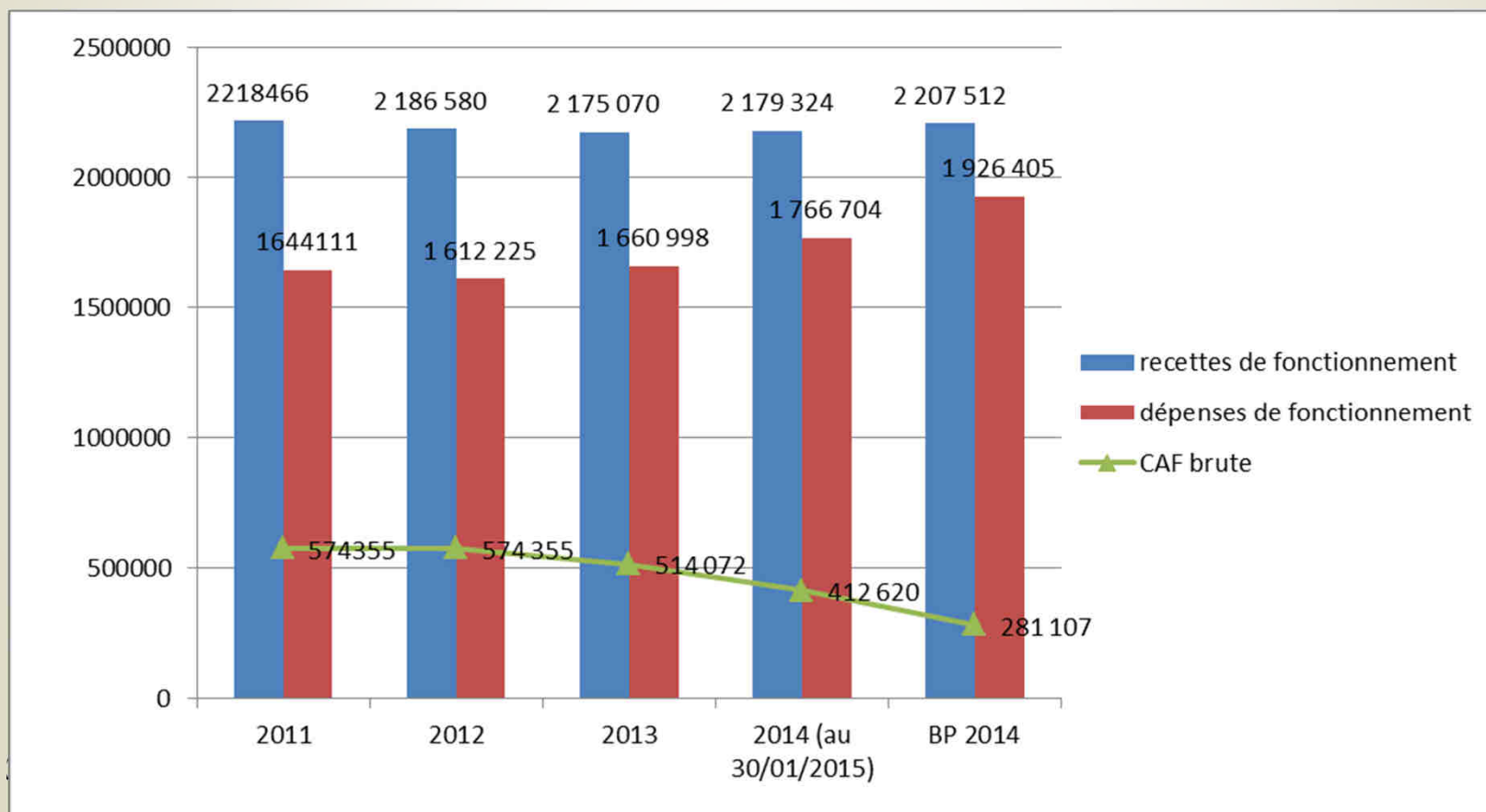
- **Les projets urbains partenariaux (PUP)**
 - ❖ Enveloppe de 500 000 euros à répartir sur les projets scolaires

- **La caisse d'allocations familiales (CAF)**
 - ❖ Pour projets concernant les enfants: un prêt à taux 0

- **Les prêts bonifiés de la banque d'investissement européenne (BEI)**
 - ❖ Distribués par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne pour les projets supérieurs à 500 000 euros et au moins HQE II
 - ❖ Destinés à compenser le surcoût lié aux normes plus strictes par un moindre coût financier (à étudier, a priori intéressant si réellement compensation puisque les frais de fonctionnement du futur bâtiment seront moins élevés pour la commune)

La capacité d'endettement

- La capacité d'autofinancement (CAF):
 - ❖ sert de base au calcul de la capacité d'endettement: les annuités (remboursement du capital + paiement des intérêts) ne doivent pas dépasser la CAF



La capacité d'endettement

- Estimation montant total d'emprunt maximal:
 - ❖ Dans le contexte actuel de crise économique, de baisse des dotations et des subventions, montant retenu: 300 000 euros pour la CAF, soit 25 000 euros mensuels
 - ❖ En prenant en compte les frais de fonctionnements des nouveaux équipements et pour se laisser des marges de manœuvre pour faire face à des situations d'urgence et/ou une dégradation encore plus prononcée du contexte (crise économique et baisse des dotations), nous retenons un montant de 18 000 euros mensuels à consacrer aux mensualités
 - ❖ En optant pour une durée de 15 ans maximum pour les prêts (pour ne pas endetter la commune au-delà de 2 mandats)
 - ❖ Simulation de prêt possible (utilisation d'un simulateur avec un taux moyen d'intérêt et d'assurance des prêts immobiliers): 2 600 000 euros

Les principaux projets

- **Centre de loisirs: estimation 1 300 000 euros + maîtrise d'œuvre (environ 10%), soit un coût global estimé à 1 450 000 euros**
- ❖ **Situation actuelle:**
 - ❖ gestion dans les mêmes locaux du centre de loisirs, des activités scolaires et des NAP: problème d'organisation
 - ❖ utilisation des salles de classe pour les NAP avec 90 à 95% des effectifs en même temps (mardi en maternelle, jeudi en élémentaire): problème de place et de tensions
- ❖ **Manutention pour utilisation mutualisée des locaux: difficile à gérer pour le personnel du CDL et rémunération de ce temps de manutention**
- ❖ **Travail déjà effectué: estimation effectifs, travail sur les surfaces et les fonctionnalités avec le service animation, les objectifs de la DDCS et soutien CAPS, marché maîtrise d'œuvre**
- ❖ **750 m² dont logement communal et salle mutualisable (utilisable par école sur temps scolaire et associations)**



Les principaux projets

➤ Plan de financement provisoire CDL

PLAN DE FINANCEMENT CENTRE DE LOISIRS (PROVISOIRE)			
COUT TOTAL	1 450 000		
MAX SUBVENTION POSSIBLE	1 160 000		
CONTRAT TERRITORIAL RÉGIONAL	362 500	290 000 à	435 000
CONTRAT DÉPARTEMENTAL	330 000		
CAPS	50 000		
CAF	?		
DETR		200 000 MAX	
RÉSERVES PARLEMENTAIRES	50 000		
SUBVENTION MINIMALE RÉGION, DÉPARTEMENT ET 250 000 EUROS DES PUP)	670 000		dont PUP à fixer (250 000 à 300 000 €)
RESTE À CHARGE	780 000	53,79%	
SUBVENTION MAX (MIN + RÉGION MAX + RÉSERVE PARLEMENTAIRE + DETR MAX)	1 065 000		
RESTE A CHARGE	385 000	26,55%	dont PUP

Les principaux projets

- Restaurant scolaire: construction (plus restreinte que ce qui était prévu) ou évolution du projet vers agrandissement/réhabilitation; estimation 1 100 000 euros
 - ❖ Etude du programmiste: construction d'un bâtiment de 600 m² pour 450 repas par jour: 1 300 000 euros
 - ❖ Évolution effectifs: aujourd'hui 300 repas par jour (280 enfants + personnel communal + une dizaine pour la crèche)

- Réhabilitation de l'école et des salles communales (chiffrage en cours après étude de l'ATEPS)



Récapitulatif (provisoire)

SUBVENTIONS ET AIDES POSSIBLES		EXPLICATIONS / DETAILS
CONTRAT REGIONAL	665 358	de 532 287 à 798 430
CONTRAT DEPARTEMENTAL	330 000	
CAPS	450 000	2 * 50 000 (50 000 pour l'église et 50 000 pour le CDL) + 350 000 pour 2 eme tranche rue Saint Nicolas
CAF	0	
RÉSERVES PARLEMENTAIRES	75 000	estimation
SUBVENTION TRAVAUX ÉGLISES (AUTRES QUE CAPS: CR ET DRAC)	94 453	
DETR	?	MAX 200 000 par an; pour l'instant 7000 euros pour huisseries de l'école
PASR (sécurité routière)		à évaluer
assainissement: région, département, agence de l'eau Seine-Normandie		à évaluer
Terre et cité		à évaluer
Espaces verts (département et région)		à évaluer
FEDER pour porjoets cadre de vie et PMR		à réétudier en octobre, après transfert de l'instruction des dossiers à la région
TOTAL SUBVENTIONS	1 614 811	
EMPRUNT	2 600 000	dont une partie à taux 0 (CAF) et à taux bonifié (BEI)
PUP (APPORT COMMUNAL, PAS SUBVENTION)	500 000	à répartir sur les projets scolaires
MONTANT TOTAL MAXIMUM DE L'INVESTISSEMENT	4 714 811	
INVESTISSEMENTS: EN COURS ET PROJETS		
ÉGLISE	313 000	pour 2015
CDL	1 450 000	pour 2016
RESTAURANT	1 100 000	horizon 2018
RÉHABILITATION ÉCOLE (FENÊTRES, HUISSERIES, TOITURE ?, ISOLATION...)		chiffrage en cours avec études de l'ATEPS; projet: étaler les travaux sur les différents étés; pour l'instant: 23 000 euros pour les fenêtres à l'arrière du bâtiment élémentaire
REHABILITATION SALLES COMMUNALES		chiffrage en cours avec études de l'ATEPS
COUR	90 000	travaux (décaissement) et nouveau toboggan
RUE SAINT NICOLAS	700 000	concours CAPS 350 000 euros
ASSAINISSEMENT	190 000	40 000 € pour fin de la 1ere tranche (Sablonnière): 2015 ET SDA en cours de révision pour 2eme tranche pour 2017 (chiffrée à 90 000 euros mais techniquement impossible) 3 eme tranche: 183 000 euros: non urgent (2019 voire plus tard)
AMÉNAGEMENT BOIS DES GRÈS		
AMÉNAGEMENTS SÉCURITÉ ROUTIÈRE		en cours de chiffrage
AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE ?		
ENVELOPPE INVESTISSEMENT MINIMAL (MOYENNE 3 DERNIÈRES ANNÉES)	750 000	(pour info total dépenses d'équipement entre 160 000 et 428 000 euros par an entre 2010 et 2014)
TOTAL	4 593 000	

Les principaux projets

- Prudence et réserve par rapport aux projets listés dans le tableau précédant:
 - ❖ Conditionnés à l'obtention des subventions attendues et
 - ❖ Réévaluation en fonction de l'évolution de la situation : décalages et annulations possibles si aggravation crise et/ou baisses encore plus drastiques des dotations